

PROGRAMME

« SURVEILLANT DE NUIT en secteur social, médico-social et sanitaire »

Durée	231 heures (33 jours) de formation en centre 14 heures en option (soutien écrit / informatique) 210 heures de stage (uniquement pour les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle) → soit 441 heures (sans le module optionnel) - Amplitude de formation : 10 à 12 mois	Dates / Lieux	Angers – Nantes – Le Mans et la Roche sur Yon - A partir de mars 2027
Public / statut	- Demandeur d'emploi (prise en charge possible par pôle emploi et/ou CPF) - Salariés ou demandeur d'emploi en reconversion professionnelle (prise en charge possible par le CPF et/ou transition pro) - Salarié dans le cadre du plan de formation		
Nombre de participants	18 personnes maximum (avec des parcours partiels)	Tarifs	13,50€ / heure
Accessibilité handicap	Le CEFRAS souhaite être informé, si possible, sur les besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels...) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Tous nos sites ont un accès PMR. Référents handicaps : - Bénédicte DROVAL : b.droval@cefras.com - François LIDOUREN : f.lidouren@cefras.com - Laëtitia LANDELLE : l.landelle@cefras.com		
Prérequis	- Personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle : justifier d'une expérience minimum de 2 semaines dans l'emploi de SDN dans le secteur social ou médico-social ou période de découverte de 10 minimum (type PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel). - Pas de niveau exigé		
Modalités d'accès	Entretien de positionnement pour valider le parcours personnel		
Délai d'accès	Jusqu'à 3 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible).		
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (CESF, psychologues, diététiciens, éducateurs spécialisés, TISF, Chefs de service secteur médico-social, Pompiers professionnels...)	
	Responsable du projet de formation	- Nantes : Christelle GUEBLE – 02.51.86.24.13 - Angers : Yves Marie LE BER – 02.41.20.59.90 - Le Mans : Bénédicte BESSARD - 02.43.72.97.22 - La Roche sur Yon : Céline DUBOIS - 02.51.47.71.98	
	Contact administratif	- Nantes : Ségolène LANDRIEU – 02.51.86.24.13 - Angers : Aurélie DEFOIS – 02.41.30.57.09 - Le Mans : Sabrina CATTANEO - 02.43.72.97.22 - La Roche sur Yon : Catherine LEBLOIS - 02.51.47.71.98	

MAJ le 11/05/2026

Suites de parcours / Débouchés	Les surveillants de nuit exercent leur métier dans des établissements du secteur médico-social relevant principalement de la protection de l'enfance et du handicap. Métier : - Surveillant de nuit dans les secteurs de la protection de l'enfance (MECS, foyer de l'enfance, ...) du médico-social (Foyer de vie, ...) voire de la gérontologie (EHPAD). Ils peuvent envisager une poursuite de parcours en intégrant une formation du secteur social ou médico-social (AES, MA, ADVF...).
Finalités de la formation	C.Q.P. niveau 3 délivré par la branche professionnelle privée à but non lucratif du secteur sanitaire et social. RNCP : 36360 enregistré le 25/04/2022 – date d'échéance de l'enregistrement : 25-04-2027 Nom du certificateur : CPNEFP du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif
Objectifs pédagogiques	La mission du « surveillant de nuit » est d'assurer une « veille active » quant à la sécurité des personnes accompagnées, et de garantir les conditions de leur repos, dans le respect des modalités de leur accompagnement et de la continuité jour/nuit. A l'issue de la formation, les apprenants sont capables : ➔ De garantir la sécurité des personnes et des biens pendant la nuit, de prévenir les incidents, autant que faire se peut, mais aussi de gérer les situations d'urgence lorsqu'elles se produisent, dans le respect des personnes et des procédures. ➔ De restituer ces activités techniques dans le cadre de leur fonction, de les articuler et de leur donner du sens en identifiant plus globalement leur rôle professionnel (ses spécificités, ses finalités) ➔ D'identifier les problématiques, les besoins majeurs des publics accueillis ➔ D'identifier des modalités d'accompagnement adaptées aux personnes et à leurs besoins ➔ De repérer les caractéristiques de leur environnement institutionnel, de mieux cerner le cadre juridique, administratif, organisationnel dans lequel ils exercent leur fonction. ➔ De trouver leur place et de prendre part activement aux espaces de travail en équipe pluridisciplinaire
Méthodes pédagogiques	Méthodes actives : échanges d'expériences, jeux de rôles, mise en situation, études de cas pour faire le lien constamment entre les apports théoriques de la formation et la pratique professionnelle de tous les jours. Formation à distance : possible, mais limitée à 3 jours maximum. Lors des formations en présentiel, le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire : ➔ Salles adaptées : ergonomie, cuisine pédagogique ➔ Ordinateurs portables ➔ Vidéoprojecteurs ➔ Connexion internet ➔ Supports papiers ➔ Bibliothèque
Programme pédagogique	La formation Surveillant de Nuit se compose de 4 blocs de compétences, d'une durée totale de 231 heures. ➔ Bloc 1 - Sécurité des personnes et des biens (56h) ➔ Bloc 2 - Accompagnement des personnes (77h) ➔ Bloc 3 - Participer à l'équipe pluriprofessionnelle (49h) ➔ Bloc 4 - Spécificité du travail de nuit en établissement social et médico-social (28h) ➔ Module transversal d'accompagnement méthodologique (21h)

Modalités d'évaluation des acquis	Suivi tout au long de la formation Rédaction d'un dossier professionnel mettant en évidence un aspect de leur pratique professionnelle dans le cadre institutionnel. - L'évaluation des acquis se fait principalement en fin de formation lors d'une soutenance orale devant jury à partir du dossier rédigé par le candidat tout au long de son parcours (blocs 2 – 3 – 4) - Bloc 1 validé en cours de formation (SST, EPI, mise en situation).				
Taux de réussite aux examens (Année 2025)	Nantes : 82 % (Sur 17 pers présentées) Angers 92.85 % (Sur 13 pers présentées) Le Mans 100 % (Sur 17 pers présentées) La Roche/Y : 70 % (Sur 10 pers présentées)	Taux de satisfaction (Année 2025)	Nantes : 100 % (Sur 1 réponses) Angers 70 % (Sur 10 réponses) Le Mans 95 % (Sur 5 réponses) La Roche/Y 100% (Sur 7 réponses)	Taux d'abandon en cours de formation (Année 2025)	Nantes : 0 % (Sur 16 pers présentées) Angers : 0 % (Sur 15 pers présentées) Le Mans : 5.88 % (Sur 17 pers présentées) La Roche/Y : 0% (Sur 12 pers inscrits)
Taux d'insertion global dans l'emploi (Année 2025)	Nantes : 100 % des diplômés Angers 82 % des diplômés Le Mans 100 % des diplômés La Roche/Y : 100 % des diplômés	Taux d'insertion dans le métier visé (Année 2025)	Nantes : 100 % des diplômés Angers 82 % des diplômés Le Mans 100 % des diplômés La Roche/Y : 100 % des diplômés		

Statistiques source France compétence au 30/04/2026

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2019	642	0	95	87	-
2018	686	0	95	87	-